



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée Mediators Beyond Borders, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social *

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué
conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil
économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

À l'occasion de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, Mediators Beyond Borders International (MBBI) tient à souligner combien il est nécessaire que la communauté internationale se rende pleinement compte des enjeux liés à l'autonomisation des femmes. Pour réaliser la parité entre les sexes, les pays doivent favoriser la participation des femmes en s'ouvrant davantage à elles, en leur permettant d'avoir une plus grande maîtrise de leur existence et en prenant des mesures favorisant la consolidation de la paix. MBBI est très consciente des difficultés toutes particulières que rencontrent les femmes et les filles des zones rurales, ainsi que des perspectives importantes qu'offrent l'éducation et la formation pour accélérer leur autonomisation. Eu égard au thème relatif aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, MBBI est d'avis que les outils modernes peuvent produire des changements positifs en faveur de l'autonomisation des femmes et promouvoir les principes de paix, de sécurité et de collaboration.

Soixante et onze ans après la création de la Commission, la condition de la femme continue de poser des problèmes au regard de l'objectif de parité entre les sexes. MBBI considère avec optimisme qu'il est possible d'accélérer la réalisation de l'équité entre les sexes si les pays qui le souhaitent décident de consentir des investissements ciblés pour recenser les problèmes, investir dans le renforcement de l'encadrement, le mentorat et l'égalité de représentation et utiliser la technologie et l'information comme des vecteurs de développement durable.

MBBI croit que la parité entre les sexes et la paix et la sécurité dans le monde vont de pair. Lorsque les deux sexes sont également représentés dans la prise de décisions, l'encadrement et la gouvernance, les probabilités de réaliser des changements positifs et une paix durable s'en trouvent largement renforcées. MBBI, qui plaide pour le règlement des conflits et propose des services en matière de développement, est également disposé à aider les organismes multilatéraux et les entreprises souhaitant renforcer leur action grâce à des pratiques tenant compte des conflits et des traumatismes subis. Nos équipes pluridisciplinaires conçoivent et exécutent des projets avec des partenaires locaux et renforcent les capacités de contribution au règlement de conflits graves, à la réconciliation entre les communautés et à la transformation durable pour que les communautés effacent les traces du conflit et se reconstruisent dans la stabilité et la viabilité économique. Ces projets tiennent compte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 sur le partenariat, l'équité entre les sexes, l'éducation, la protection de l'environnement et la consolidation de la paix.

De la même façon qu'il est de plus en plus intégré dans le discours sur la paix et la sécurité internationales, le principe d'inclusion apparaît également au premier rang s'agissant de la réalisation des objectifs de développement durable qui visent à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives. Ces objectifs ayant mis l'accent sur la nécessité d'une paix durable, des liens directs ont été établis entre paix et prospérité. L'inclusion dessine le contexte dans lequel les groupes marginalisés telles que les femmes rurales peuvent inscrire des questions qui les préoccupent tout particulièrement à l'ordre du jour.

Notre action a révélé que le mentorat des femmes joue un rôle important dans le règlement et la prévention des conflits au niveau communautaire. Par l'intermédiaire de son Institut international de formation, MBBI prépare les femmes à acquérir des compétences pour occuper des fonctions de direction et, ainsi, participer plus activement à la consolidation de la paix, au règlement et à la prévention des conflits, à l'éducation et aux partenariats. Lors de la réunion de

l'Institut, qui a eu lieu en mai 2017 à Bogota (Colombie), des équipes pluridisciplinaires de volontaires ont conjointement conçu et lancé des projets pluriannuels tenant compte des traumatismes subis. En renforçant la société civile, il est possible d'introduire dans les communautés des pratiques de médiation à travers des méthodes culturellement adaptées. L'Institut prodigue également à l'intention des femmes des formations dans un grand nombre de domaines et appuie les efforts que déploie la société civile pour la paix et le développement durable.

Conformément aux principes d'inclusion et de maîtrise par les femmes de leur propre existence, les décisions qui les concernent doivent être prises de façon négociée avec leur participation, faute de quoi elles n'auront aucune prise sur leur devenir. Les statistiques relatives à la représentation des femmes dans les négociations de haut niveau demeurent obstinément faibles. Comme cela a été souligné dans le rapport « Shaping the International Agenda » (Définir l'ordre du jour international) élaboré conjointement par ONU-Femmes et International Gender Champions Geneva en mars 2017, « Il n'y avait en janvier 2017 que 19 femmes chefs d'État ou de gouvernement dans le monde. En 2015, les femmes ministres ne représentaient que 17 % des postes ministériels. Trois femmes seulement ont présidé l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies au cours des 71 sessions passées. » La maîtrise par les femmes de leur propre existence n'est possible que si les hommes et les femmes sont également représentés dans les négociations et les consultations de haut niveau sur les changements à apporter aux politiques nationales publiques économiques et législatives, notamment en ce qui concerne les questions touchant aux femmes telles que la violence sexuelle et domestique, les soins de santé, les droits en matière de procréation, les soins aux enfants, l'égalité des revenus, les affaires autochtones et les possibilités offertes aux filles en matière d'éducation.

MBBI est conscient que la participation accrue des femmes dans les actions de médiation et de consolidation de la paix est à la fois un défi et une promesse d'avenir. En 2009, le Secrétaire général de l'ONU a publié un rapport ([S/2009/189](#)) sur le développement de la médiation et le renforcement des activités d'appui y relatives, dans lequel il a souligné qu'il fallait disposer de médiateurs et d'équipes d'appui expérimentés et compétents avec une bonne représentation féminine. Dans ce rapport, le Secrétaire général a recommandé de promouvoir l'équilibre entre les sexes et les compétences techniques dans les postes de médiation de rang élevé. Un rapport élaboré en 2012 par ONU-Femmes sous le titre « La participation des femmes dans les négociations de paix : liens entre présence et influence » a conclu que « l'absence des femmes dans les processus de paix ne peut s'expliquer par leur prétendu manque d'expérience dans le règlement des conflits et les négociations. Le fait est qu'on n'a pas fait l'effort de les intégrer dans les processus officiels de paix. »

Le Plan d'action en sept points sur les femmes et la consolidation de la paix du Secrétaire général de l'ONU ([A/65/354-S/2010/466](#)) souligne que l'Organisation doit veiller à ce que l'assistance technique fournie aux processus de règlement des conflits aide les femmes à occuper des postes de décisions dans les institutions publiques. Dans la publication intitulée « Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix », élaborée à la suite de l'Étude mondiale sur l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, les auteurs ont souligné que dans les processus de paix auxquelles sont associées des femmes comme médiatrices ou négociatrices, les chances de voir un accord de paix durer au moins deux ans sont supérieures de 20 %. Les Nations Unies et d'autres parties prenantes souhaitent que des femmes participent aux instances de médiation, mais il existe peut-être un hiatus entre le vivier de compétences tel qu'il est perçu et le nombre réel de médiateurs bien formés et qualifiés dans ce domaine aux niveaux international, national et

local. MBBI considère que les parties prenantes concernées doivent prendre des initiatives pour recenser, recruter et promouvoir des médiatrices dans toutes les instances de négociation. En outre, des voix féminines doivent également être intégrées dans les processus de médiation. Dans le même rapport, les auteurs indiquent que « la conception des règles et des structures d'un dialogue politique, ainsi que l'influence du rôle du médiateur, peuvent déterminer dans quelle mesure les voix des femmes sont entendues ».

Il faut également admettre que les femmes et les filles vivant en milieu rural rencontrent des difficultés très particulières et qu'au vu de leur situation dramatique, il faut accorder une attention toute particulière aux questions liées à leur inclusion, à la maîtrise de leur existence et à la consolidation de la paix. Les femmes rurales exercent souvent des rôles dans le ménage et dans l'agriculture et peuvent avoir un accès limité à certains droits (dont les droits fonciers), à l'éducation, aux perspectives économiques et à la technologie. Des contraintes culturelles et religieuses peuvent limiter leur participation et leur acceptation comme partenaires égales, notamment en ce qui concerne les droits à la terre et aux biens. Dans les zones de guerre et de grands conflits, les droits des femmes rurales sont souvent ignorés. Il n'en demeure pas moins que leur inclusion et leur autonomisation en temps de conflit sont essentielles à l'instauration d'une paix durable.

Enfin, le XXI^e siècle a été le théâtre d'une promotion rapide de la connectivité de l'humanité à travers les médias et la technologie de l'information, bien que celle-ci n'ait pas toujours été libre. Elle a parfois été contrôlée par certains régimes politiques ou a été inaccessible en milieu rural à cause de problèmes infrastructurels. Elle peut devenir un atout dans la lutte pour l'autonomisation des femmes dans le monde. Les femmes ont la capacité d'accéder à l'information, de faire connaître les possibilités offertes, de prodiguer des formations, de se former, de se perfectionner et de rester connectées. Les médias peuvent aussi jouer un rôle fondamental et promouvoir l'autonomisation des femmes. Les principes fondamentaux de liberté d'expression et de parole, et, par conséquent, l'autonomisation, commencent souvent à la base avec l'appui de médias libres et accessibles.

MBBI présente à l'examen de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme les recommandations ci-après :

- Former des médiatrices au niveau local pour aider les femmes à assumer des fonctions d'encadrement, de négociation et de prise de décisions afin de renforcer la paix et la sécurité dans les périodes d'après-guerre ou d'après-conflit;
- Prodiger à l'intention des femmes rurales des formations à l'échelle communautaire dans les domaines du règlement et de la prévention des conflits et les sensibiliser à leurs droits (dont les droits fonciers et financiers). Ces formations doivent être conduites en tenant compte des différences personnelles, culturelles, religieuses et raciales des participantes;
- Recenser, recruter et promouvoir des médiatrices afin de réaliser la parité entre les sexes au cours du processus de médiation et analyser l'inclusion de l'égalité des sexes lors de la formulation du processus, des consultations et de la mise en œuvre du processus;

- Créer des alliances stratégiques entre les secteurs public et privé afin d'élargir l'accès universel à des technologies pas chères et de grande portée en mettant l'accent sur la diffusion de l'information, l'éducation et la connexion de toutes les femmes, notamment en milieu rural;
 - Soutenir la liberté de la presse et les technologies de l'information et de la communication afin de promouvoir les droits à l'égalité entre les sexes en supprimant les obstacles et en créant des passerelles permettant aux femmes de communiquer par l'intermédiaire des médias sociaux, des technologies de l'information et des sources de médias traditionnels;
 - Assurer l'égalité de représentation des hommes et des femmes dans les négociations et les consultations de haut niveau sur les changements à apporter aux politiques nationales publiques économiques et législatives, notamment en ce qui concerne les questions touchant aux femmes telles que la violence sexuelle et domestique, les soins de santé, les droits en matière de procréation, les soins aux enfants, l'égalité des revenus, les affaires autochtones et les perspectives d'éducation offertes aux filles.
-